

BESOIN D'UN CADRE POUR LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les moyens d'une politique ?

Les entreprises sociales, l'économie sociale sont invitées à « changer d'échelle ». Avec quels moyens ? La « finance solidaire et responsable » mettra-t-elle les « projets » plus au centre ?

La création d'un « marché intérieur des entreprises sociales » pourrait éliminer les organisations qui allient activités marchandes et solidarités non marchandes – dont l'Europe aura pourtant bien besoin dans les vingt ans à venir –, en les modélisant via des outils de gestion et de contractualisation non adaptés.

Bilan et perspectives sur les trois axes de la *Social business Initiative* lancée il y a un an. Il lui faut une politique de la concurrence fondée sur une diversité des acteurs, y compris des petits, pour éviter que les dominants ne jouent de leur pouvoir d'éviction⁽¹⁾. La gouvernance démocratique est un exercice complexe qui mérite protection.



© BFR

« Accroître la visibilité du secteur » : au profit de qui ?

La cartographie des entreprises sociales lancée par la Commission permettra, espérons-le, de recenser les modèles économiques, objets de pas mal d'approximations.

La montée en puissance du concept d'entreprises sociales provient de plusieurs tendances, les plus actives venant du milieu des entreprises : entrepreneurs innovateurs sociaux, ou entreprises « socialement responsables » en partenariat avec la société civile. Un marché s'organise, avec une offre et une demande d'entreprises sociales.

Hillary Clinton prône l'« impact economy », Jacques Attali « l'économie positive ». On veut sélectionner celles qui ont un impact social avéré, avec l'idée d'un label fondé sur une mesure de l'impact social. Pour qui ? À quelles fins ? Peut-on raisonnablement penser qu'on validera un « fonctionnement démocratique » ? Le projet de directive marchés publics exige d'ailleurs que les critères d'un label soient « scientifiquement » vérifiables. La gouvernance démocratique ne se décrète pas, elle se pratique ; pas facile d'y arriver, même quand on y est contraint statutairement ; comment la « vérifier » ?

Gardons-nous d'un label qui écarterait les petites organisations, déjà en peine pour répondre au formalisme des marchés publics.

Méditons l'exemple du commerce équitable : le coût du label s'amortit sur des biens tels que le café, pas sur les services (tourisme). Surtout, il a poussé les petits producteurs à se structurer en groupements locaux d'économie sociale, qui pèsent sur les marchés internationaux. Voilà un bel objectif !

Accès aux fonds propres

Il a toujours posé problème pour des organisations de personnes (et non de capitaux), où le retour sur investissement ne va pas prioritairement aux actionnaires.

Le Fonds d'investissement social lancé par la Commission est une initiative intéressante. Il faut l'adapter au cœur de cible (cf. nos propositions sur notre site www.confrontations.org : « Un pacte européen de promotion et d'investissement dans les infrastructures sociales »).

Il ne suffira pas de « mettre l'investisseur au centre », mais aussi « les projets au centre ». On parle de « bourse des valeurs sociales »,

comment organiser leur liquidité sans encourager la spéculation ?

Enfin, si la finance de marché prend le pas sur les banques, comment les agences de notation traiteront-elles les établissements et services sociaux ? Qu'elles nous rappellent les difficultés budgétaires inhérentes à ces « entreprises hybrides » aura un effet procyclique. La place des systèmes de garantie, enfin, est essentielle, mais peu abordée.

Le cadre réglementaire : accès aux marchés publics, services d'intérêt général, statuts

Les entreprises sociales qui fonctionnent sans aides publiques (à la structure ou aux personnes) sont des exceptions.

La Commission a déployé des efforts avec la réforme des aides d'État sur les Services d'intérêt économique général (dont les services sociaux). Mais une nouvelle réforme est lancée sur les aides régionales, à la formation, aux restructurations, à la culture... Les règles pratiques deviennent de plus en plus compliquées ; les fonctionnaires ont le sentiment de faire leur travail – appliquer le Traité et le droit de la concurrence – mais on construit une usine à gaz.

Alors que la croissance est en état d'apesanteur, l'Union a-t-elle les moyens d'allouer tant de ressources à un contrôle dont l'efficacité reste à prouver ? Les collectivités locales, pour leur part, ont choisi de recourir aux marchés publics plutôt qu'aux partenariats avec subventions. Elles gagnent peut-être en sécurité juridique, mais perdent en coûts de transaction et rigidité des procédures.

Se profile pour les résultats le risque de ne correspondre ni à leurs attentes ni à leurs contraintes budgétaires : il est en général moins coûteux de financer en partie une association qui ne demande pas de « compenser la totalité de ses coûts » (du fait des apports gratuits en temps et argent) que d'acheter des prestations. L'innovation sociale (difficile à « commander » !) compte autant que l'efficacité de la gestion ou des processus. Et pourtant, les rapports de force s'inversent : de grands délégataires de services publics évincent, via la commande publique, des actions de proximité. Enfin, les statuts : celui de la fondation européenne progresse, pas celui de l'association. L'idée d'un statut de mutuelle européenne pourrait faire son chemin. Benoît Hamon, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, affirme que « Tout ce qui est social est bon, mais l'économie sociale n'est ni une économie de la réparation, ni le social business ». Si son mode de gouvernance est spécifique, si on veut s'en inspirer – tout en exerçant un regard critique – il faut éviter les pièges des pratiques en cours, l'habitude de la course au plus gros, et la monoculture. À défaut, les vingt prochaines années pourraient être plus cruelles encore. ■

Nicole Alix

Administratrice déléguée, *Confrontations Europe*

(1) Politiques européennes de concurrence et économie sociale de marché, Frédéric Marty, CNRS, document de travail de l'OFCE, novembre 2010.